

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-2434

présenté par

Mme Bergé, M. Rousset, Mme Vignon, M. Roseren, M. Mazaury, M. Cormier-Bouligeon et
M. Gouffier Valente

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	900 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>900 000</i>	<i>0</i>
TOTAUX	900 000	0
SOLDE	900 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	900 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	0	900 000
SOLDE	-900 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les effectifs des moyens humains dédiés à la mise en œuvre de la politique interministérielle d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette politique repose sur une administration composée d'un service central (le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, SDFE) au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et d'un réseau déconcentré aux niveaux régional et départemental.

Le SDFE et le réseau déconcentré sont inclus dans les effectifs du ministère des affaires sociales, dans le cadre du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », piloté par le Secrétariat général des ministères sociaux.

L'égalité entre les femmes et les hommes, désignée comme la grande cause des deux quinquennats présidentiels, a donné lieu à des actions importantes, notamment la lutte contre les violences faites aux femmes et la mise en place du Plan interministériel pour l'égalité 2023-2027. Ces initiatives ont entraîné une forte augmentation de la charge de travail, sans que les moyens humains ne soient augmentés à hauteur de ces nouveaux défis.

En 2024, 10 ETP ont été créés dans le réseau déconcentré pour répondre aux situations les plus urgentes. Cet amendement prévoit la création de 15 nouveaux ETP en 2025, afin de renforcer le réseau déconcentré, en particulier dans les régions et DROM non couverts. Ces effectifs sont

indispensables pour garantir la mise en œuvre des mesures du Plan Egalité 2023-2027 et du Pack nouveau départ, et pour renforcer la lutte contre le système prostitutionnel.

Cet amendement vise à renforcer les moyens humains du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) et de son réseau déconcentré en 2025, par la création de 15 ETP supplémentaires pour un montant total de 900 000 euros.

Cette augmentation des effectifs répond à l'accroissement de la charge de travail découlant du Plan interministériel pour l'égalité 2023-2027 et du Pack Nouveau départ, indispensables pour soutenir l'égalité réelle dans les territoires, en particulier dans les régions et DROM actuellement non couverts. Ces 15 nouveaux ETP viendront appuyer le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques d'égalité au niveau local et régional.

Pour assurer sa recevabilité, cet amendement vise à transférer 900 000 euros d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) de l'action 2 « Structure de mise en œuvre de la politique l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » vers l'action 23 « Personnels mettant en œuvre les politiques de l'égalité entre les femmes et les hommes » du programme 155 « Soutien des ministères sociaux ».

Nous demandons au gouvernement de lever le gage associé à cette mesure.